

L'enseignant

L'école libératrice

DE LA RÉUNION



Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

SYNDICAT
des enseignants
de l'Unsa



AOUT 2017
N°165



Directeur de publication : J.F RIALHE - L'Enseignant de la Réunion 16, rue Jean Châtel - BP 50041 97461-Saint-Denis Cedex



Adhérer au SE-UNSA c'est avoir accès à une documentation utile



Edito

Dès sa nomination, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, Jean Michel Blanquer, a annoncé de nouvelles mesures à mettre en place dès cette rentrée comme les CP à 12, mais il s'est attaqué aussi à la loi de refondation de l'école en remettant en cause la réforme des rythmes et celle du collège. Tous ces changements perturberont l'organisation de la rentrée.

Pour le SE-UNSA il aurait été préférable de laisser le temps aux réformes déjà menées de porter leurs fruits. Nous avons besoin d'un cadre stable et pérenne qui permette aux élèves d'apprendre sereinement et aux enseignants d'exercer leur métier en toute confiance. C'est dans cet état d'esprit que le SE-UNSA a écrit au président de la République pour lui demander de s'engager pour une École durable capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté.

Pour les enseignants de l'UNSA il faut :

- **Inscrire la politique éducative dans le long terme** en poursuivant les transformations déjà engagées pour une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.
- **Faire confiance aux équipes** sur le terrain en leur donnant les moyens de mettre en œuvre des projets pédagogiques au service de la réussite de tous leurs élèves, et en priorité des plus fragiles.
- **Intensifier les politiques de réduction des inégalités** au sein de notre École en soutenant les nouvelles dynamiques de l'éducation prioritaire, en renforçant les incitations à la mixité sociale et scolaire, en prenant en compte cet objectif dans l'évaluation des politiques menées nationalement comme localement.
- **Soutenir le Service public laïque d'éducation** en assurant partout une offre de formation de qualité, y compris dans les territoires ruraux et ultra-marins et réserver les fonds publics à l'École publique.
- **Soutenir un modèle d'école ouverte et solidaire** en favorisant la coéducation et les partenariats avec les acteurs locaux et les associations complémentaires de l'École.
- **Développer une politique de formation ambitieuse des personnels**, en poursuivant une formation initiale professionnalisante et en assurant une formation continue tout au long de la vie dans le cadre du développement professionnel qui favorise les évolutions de carrière.
- **Mettre en œuvre une gestion humaine des personnels** en prenant en compte à la fois les aspirations professionnelles et personnelles, dans un dialogue social de qualité et de proximité.
- **Poursuivre la revalorisation des métiers de l'éducation** avec une évaluation plus juste qui reconnaît la professionnalité et l'engagement des personnels éducatifs, de nouvelles perspectives de carrière et une meilleure rémunération.

Jean-François RIALHE
Secrétaire général du
SE-UNSA 974



Les réunions syndicales du SE- UNSA 974 1er degré au premier trimestre 2017-2018

RIS: Réunions d'information syndicale

Les enseignants du premier degré ont droit à 3 fois 3 heures de réunions d'information syndicale par an. Celles-ci sont récupérées soit :

- en 6h sur les 108h +3h sur le temps de présence élèves (avec accord de l'IEN)
- en 9 h sur les 108h

Vous trouverez ci-dessous les différents secteurs et dates des prochaines réunions d'information syndicale du SE-UNSA. Dans nos prochains *flashs école*, les lieux seront précisés ainsi que les modèles de demandes y seront joints. Les demandes sont à déposer 48 heures avant la réunion d'information syndicale.

Dans l'Est : Mercredi 20 septembre de 8h à 11h

Dans le Sud : mercredi 27 septembre de 8h à 11h

Dans le nord : mercredi 04 octobre de 8h à 11h

Dans l'ouest : mercredi 11 octobre de 8h à 11h



Formation syndicale premier trimestre

Chaque enseignant a droit à **12 jours de formation syndicale par an**. Ces formations syndicales ne sont réservées qu'aux seules syndiqué(e)s du SE-UNSA et sont organisées par le centre de formation de l'Unsa Education Henri Aigueperse. Les demandes de participation sont à faire un mois avant la formation. Le modèle de demande de congé sera envoyé dès validation de l'inscription.

Formations premier degré	Date	Lieu
Préparer entretien pour la liste d'aptitude de directeur (trice)	Lundi 25 septembre	Dans le sud
Préparer entretien pour la liste d'aptitude de directeur (trice)	Mardi 26 septembre	Dans le nord
Thème à définir suivant actualité	Lundi 9 octobre	Dans l'Est
Thème à définir suivant actualité	Vendredi 13 octobre	Dans l'ouest
Thème à définir suivant actualité	Vendredi 10 novembre	Dans le nord
Thème à définir suivant actualité	Lundi 13 novembre	Dans le sud

Formations Second degré	Date	Lieu
Correspondants d'établissements (Certifiés/Agrégés - EPS - CPE - PLP - Non titulaires)	26 septembre 2017	La Saline Les Bains
Mouvement inter	24 novembre 2017	Saint-Denis
Formation syndicale	9 mars 2018	Ouest
Mouvement intra	13 avril 2018	Saint-Denis
Formation Retraite		
Correspondants d'établissements	15 juin 2018	La Saline Les Bains

Mon choix c'est l'Unsa !

Premier degré : les moments importants de la carrière

SEPTEMBRE

- Demande de révision d'affectation
- Inscription au PAF (de juil à début sept)
- Mouvement pour les TOM et l'étranger (AEFE)
- Inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école
- Inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école annexe et d'application
- Demande de validation des services auxiliaires
- Candidature aux modules de formation d'initiative nationale (MFIN)

OCTOBRE

CAPD :

Point sur la rentrée, révision d'affectation.
Sélection des candidats MFIN

Début des formations syndicales

- Demande de congés bonifiés hiver austral
- Demande d'affectation sur poste adapté (courte ou longue durée)
- Candidature aux stages CAPPEI, DDEAS

NOVEMBRE

- Demande de changement de département
- Demande de bonification de points (mouvement interdépartemental)
- Entretiens pour inscription sur la liste d'inscription aux fonctions de directeur d'école CAPD

DECEMBRE

CAPD :

Promotion des instituteurs (trices) et PE

JANVIER

- Demande de congé de formation professionnelle
- Demande liste d'aptitude 2nd degré

FEVRIER

CAPD :

- Demande de bonification de barème au mouvement départemental (RQTH et rapprochement de conjoint)
- Barème mouvement départemental
- Appel à candidatures
 - CTA : carte scolaire
- Demande de temps partiel
- Demande détachement 2nd degré
- Demande liste aptitude PE

MARS

CAPD :

- Résultats mouvement interdépartemental
 - Postes adaptés
 - Départs en stage CAPA SH
 - Mesures de carte scolaire
 - Congés de formation professionnelle
- Saisie des vœux mouvement intra-
- Demande de mise en disponibilité
- Demande de détachement
- Demande de changement de département par EXEAT-INEAT

AVRIL-MAI

- Demande de congés bonifiés été austral
- Vérification des barèmes mouvement intra-départemental
- Demande de temps partiel
- Demande détachement 2nd degré
- Demande liste aptitude PE

JUIN

- CAPD :

- Passage à la Hors Classe des PE
- Résultats du mouvement départemental 1ère phase
- Résultats liste aptitude et détachement 2nd degré
- Résultats liste aptitude PE

Parution PAF

JUILLET

- CAPD

- Résultats phase d'ajustement
- Affectation PES
- Titularisation
- Résultats Inéats exéats

PPCR CE QUI VOUS ATTEND....

Le 1^{er} septembre 2017, tous les enseignants, CPE et PSYEN seront reclassés dans les nouvelles grilles issues du protocole, mais de quelles façons ? Il faut distinguer 3 situations :

A LA CLASSE NORMALE

Je suis dans le 1^{er} grade (classe normale) de mon corps (PE, certifié, agrégé, PLP, CPE, professeur d'EPS) : le reclassement se fait dans le même grade, au même échelon avec conservation de l'intégralité de l'ancienneté acquise.

Exemple : je suis certifié classe normale au 10^{ème} échelon depuis le 1^{er} novembre 2016, je serai reclassé au 1^{er} septembre 2017 au 10^{ème} échelon de la classe normale dans la nouvelle grille avec 10 mois d'ancienneté.

A LA HORS-CLASSE

Je suis à la hors-classe : je serai reclassé dans le même grade, à l'indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu actuellement avec conservation de l'intégralité de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine.

Exemple : je suis professeur agrégé hors-classe au 3^{ème} échelon. Je serai reclassé à l'échelon correspondant au moins à l'indice 744, c'est-à-dire à l'échelon 1 de la nouvelle grille (indice 745).

MON ANCIENNETE EST SUPERIEURE A LA NOUVELLE DUREE DE L'ECHELON

Le reclassement tiendra compte des promotions prononcées pour l'année scolaire 2016/2017.

Si l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine est supérieure à la durée de l'échelon d'accueil, le reclassement se fera directement à l'échelon supérieur mais sans conservation de l'ancienneté détenue dans l'échelon d'origine.

Exemple : je suis professeur des écoles au 8^{ème} échelon classe normale depuis le 24/01/2014. Le 1^{er} septembre 2017, je serai reclassé à l'échelon équivalent soit le 8^{ème} de la classe normale en conservant l'ancienneté acquise soit 3 ans 7 mois et 7 jours à la date du 1^{er} septembre. Cette ancienneté est supérieure à la durée du 8^{ème} échelon de la nouvelle grille (3,5 ans), je passerai donc automatiquement au 9^{ème} sans ancienneté dans cet échelon.

CE D'EPS, PEGC

Je suis CE d'EPS, PEGC : le reclassement se fait dans le même grade, au même échelon avec conservation de l'intégralité de l'ancienneté acquise.

SYNDICAT UTILE

Si votre situation est particulière, si vous avez besoin d'une information supplémentaire, d'un traitement personnalisé...

Contactez-nous au 974@se-uns.org

L'inspection devient le rendez-vous de carrière

Avec le PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'évaluation des professeurs des écoles change. L'inspection devient le rendez-vous de carrière.

La note disparaît pour laisser place à une appréciation adverbiale.

Ce rendez-vous a lieu :

- Dans la 2^{ème} année du 6^{ème} échelon de la classe normale
- Au 8^{ème} échelon (ancienneté comprise entre 18 et 30 mois) de la classe normale
- A partir de la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale, pour la Hors-Classe

C'est un processus en 4 temps : préparation du rendez-vous professionnel, visite de classe, entretien, et compte rendu.

La préparation du rendez-vous se fait grâce à un document national. Il permet de connaître les 3 grandes parties sur lesquelles l'enseignant sera évalué :

- Le parcours professionnel : postes occupés, fonctions...
- L'appréciation par l'enseignant des compétences liées aux enseignements, à la vie de la classe et de l'école,
- Le souhait d'évolution professionnelle

L'enseignant est prévenu en juin de son rendez-vous de carrière qui devra avoir lieu entre septembre et mai de l'année suivante.

La visite de classe se déroule selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui : une visite de classe suivie d'un entretien (fondé sur le document préparatoire).

Le compte rendu de l'évaluation.

C'est un document recto/verso recensant les 14 compétences du référentiel métier (BO n°30 du 25 juillet 2013) et celles du corps spécifiques.

Chaque item sera coché avec « à consolider », « satisfait », « très satisfaisant », « exceptionnel ».

A partir de ce document, les évaluateurs (IA-IPR/EN, Chefs d'établissements) portent une appréciation générale. L'enseignant en prend connaissance et pourra y apporter des commentaires. Le tout est envoyé au Recteur qui porte une appréciation finale avec les mêmes expertises.

En parallèle, un accompagnement formatif est destiné à tous les enseignants : formation continue, actions des conseillers pédagogiques.

Il peut être collectif : conférences pédagogiques, besoin spécifique d'une équipe pédagogique dans une école...

Il peut être individuel : besoin exprimé par l'enseignant ou repéré lors d'une visite, d'un entretien ou d'un rendez-vous de carrière.

Les visites de classe sont le vecteur central de cet accompagnement dont les objectifs sont : consolider et développer les compétences professionnelles, remédier aux difficultés rencontrées, favoriser la mobilité.

L'EQUIPE DU SE—UNSA 974



RIALHE Jean-François,
Secrétaire Général
06 92 85 42 89



LAPIERRE Sonia,
Secrétaire Premier degré
06 92 63 36 99

BOYER Luc,
Elu CAPD,
Représentant UNSA Education au CHSCT
Correspondant circonscriptions du Port,
06 92 77 71 21



DIJOUX Eric,
Secrétaire Second degré
06 92 85 42 17



NIFAUT Maryse,
Elue CAPD
Secrétaire du CAAS (Conseil Académique
de l'action sociale)
Correspondante Saint-Denis et Sainte Marie
06 92 63 29 42

PINCHON Chloé
Elue CAPA certifiés
Responsable Lycées/Collèges
06 92 70 27 95



ROGER Erick
Elu CAPD,
Correspondant Le Tampon, Saint-Pierre
06 92 60 48 07



FILAIN Aurélie
Elue CAPA certifiés, Conseil Académique
Langues et Cultures Régionales
06 92 62 05 29



BIJOUX Brice
Correspondant Bras Panon,
St-André, Ste Suzanne
06 92 63 28 09

FRANCOMME Dominique
Elu CAPA CPE
Responsable Branche CPE
06 92 87 50 53



TAURAN Véronique
Correspondante Saint-Paul, Saint Leu
06 92 64 95 67



DINNAT Elise
Elue CTA
Responsable Enseignement professionnel
06 92 63 36 91



GENTY Thierry
Correspondant Saint-Benoît
06 92 51 91 64

VLODY Thierry
Elu CAPA certifiés
Responsable Jeunes enseignants
06 92 77 74 28



CADET Marie-Claude
Correspondante Saint-Louis
06 92 17 08 92



Gervais Sylvain
Responsable Contractuels
06 92 24 99 14



Houria GACEM
Responsable Jeunes Enseignants
Correspondant Saint-Leu / Trois-Bassins
06 92 20 90 79

VERDIER Michèle
Responsable ASH
06 92 70 38 62



LIBERT Jacques
Frais de changement de résidence
Congés bonifiés, ITR, Calcul de retraite
06 92 85 11 93



ROUSSELIE Bernard
Président de l'Association de consommateur
(ADEIC)
Calcul de retraite
06 92 77 08 19



CHAVRIACOUTY Erick
Secrétaire Général UR-UNSA
Interprofessionnelle
06 92 66 43 75

JEAMBLU Sophie
Responsable Réseaux sociaux
06 92 69 42 95





Conseillers syndicaux premier degré

23 titulaires élus :

RIALHE Jean-François, **BOYER** Luc, **LAPIERRE** Sonia, **ROGER** Erick, **CHAVRIACOUTY** Erick, **TAURAN** Véronique, **JEAMBLU** Sophie, **BIJOUX** Brice, **NIFAUT** Maryse, **ELIE** Isabelle, **MORIN** Eric, **VELLEYEN** Solange, **VERDIER** Michèle, **FONTAINE** Philibert, **GAUVIN** François Pierre, **LEGROS** Michel, **GRONDIN** Sophie, **RUBIO** Alice, **CADET** Marie Claude, **FONTAINE** Xavier, **GENTY** Thierry, **GROS** Philippe, **GACEM** Houria

11 conseillers suppléants :

OLLIVIER Stéphane, **ANDRIANARIJAONA** Nirina, **CHANE-FO** Véronique, **TESSEYDRE** Danielle, **ALAMELE** Dominique, **NOEL** Aude, **PICARD** Reine-Claude, **GAETAN-TOISON** Florence, **VANANGAMOUDIAR** Désiré, **VOSGES** Catherine, **TIBERE** Alix

Conseillers syndicaux second degré

23 conseillers syndicaux titulaires

VLODY Thierry, **DIJOUX** Eric, **HOARAU** Michèle, **FILAIN** Aurélie, **FRANCOMME** Dominique, **MONDON** Jean Raymond, **CADET** Claire, **PINCHON** Chloé, **DINNAT** Elise, **VITRY** David, **GUILHOT** Geneviève, **HOARAU** Alix, **LEGROS** Willy, **VITRY** Nadège, **GERVAIS** Sylvain, **DINNAT** Thierry, **LEJEUNE** Jean-François, **MEDAR** Jessie, **LE BIHAN** Marina, **CANEVY** Nitya, **LAMBERT** Madly, **CASSINI** Gilbert, **N GUYEN** Caroline

9 conseillers syndicaux suppléants :

CARBILLET Carole, **MOINDJIE** Sully, **SONY** Fabien, **PERMA** Henri, **BRIGY** Thierry, **GOUTORBE** Gilles, **VALAEYS** Karine, **TOURVILLE** Jessica, **HOLSTEING** Carole

Conseillers syndicaux retraités

2 conseillers syndicaux retraités titulaires :

LIBERT Jacques, **ROUSSELIE** Bernard

2 conseillers syndicaux retraités suppléants

LACASSAGNE Gabriel, **HOAREAU** Armand

SEPTEMBRE

- Prérentrée : première réunion syndicale (HMI)
- Distribution du matériel de rentrée
- Elections au Conseil d'Administration (CA) : préparation des listes UNSA
- Inscription au PAF
- Signer le Pv d'installation et surveiller le CCP si mutation inter
- Contrôler les ventilations de services (Vs)
- Préparer les dossiers de retraite

OCTOBRE

- Elections au CA
- Installation et réunion du CA
- Désignation des membres à la Commission Permanente, Conseil de discipline....
- Demande de poste à l'étranger : ne pas oublier le dossier de suivi syndical
- Demande de postes adaptés

NOVEMBRE

- CA : Vote du budget
- Premières propositions rectorales pour la rentrée scolaire suivante
- Concours de recrutement : inscriptions
- Dossiers de réadaptation : ne pas oublier le dossier de suivi syndical
- Mouvement inter académique, SPEN, COM : ne pas oublier le dossier de suivi syndical

DECEMBRE

- CA : Propositions de structure pédagogique
- CAP: promotions d'échelons (sauf agrégés) et listes aptitudes
- Paiement des Hs
- Limite de dépôt des demandes pour congés de formation, temps partiel et disponibilité

JANVIER

- CA: Dotation Horaire Globale, créations/suppressions postes
- CTA/CEN : Arrêt des structures pédagogiques et créations/suppressions de postes
- Demande de mutations : ne pas oublier le dossier de suivi syndical
- Inscription Liste Aptitude Certifiés, Agrégés

FEVRIER

- Commission d'affectation à l'étranger
- Réunion sur les barèmes inter académiques
- CAPN avancement Agrégés
- Mouvements spécifiques, dossiers médicaux
- Mesures de cartes scolaires
- Propositions de note administrative : dossier de suivi syndical si contestation

MARS

- Demande de révision de note administrative
- FPMN et CAPN des mutations intradermiques
- Limite de dépôt des demandes de détachement

AVRIL

- CA : vote du compte financier et du projet d'établissement
- Participation à la phase intra-académique du mouvement, demande de poste SPEA : ne pas oublier le dossier de suivi syndical

MAI

- Mutations : vérifications des barèmes phase intra-académique
- Promotions : changement de grade

JUIN

- Résultats des mutations
- CAPN agrégés (avancement de grade)
- CAPN Liste Aptitude, détachements
- Candidature Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

JUILLET

- Opérations liées au mouvement intra :**
- Révision d'affectation
 - Affectation des TZR/Contractuels
- Affectations des lauréats concours**
Inscription au Plan Académique de Formation

Nos représentants

CERTIFIES

Mme **HOARAU Michelle**, Anglais, Lpo Pierre Lagourgue, Tampon
M. **MONDJIE Sully**, Technologie, Clg Hippolyte Foucque, Sainte-Suzanne

M. **DIJOUX Jean Eric**, Technologie, Clg les Deux Canons, Saint Denis
Mlle **PINCHON Chloé**, Documentation, Clg Juliette Dodu, Saint Denis
M. **VLODY Thierry**, Sc. Physiques, Clg la Montagne, Saint Denis
Mlle **FILAIN Aurélie**, Créole/Lettres, Lycée Jean Hinglo, Le Port
M. **VITRY David**, Phys. Appliquée, DSI, Rectorat
Mme **GUILHOT Geneviève**, Arts Plastiques, LP J. de Rontaunay, St Denis

Pour toute information
supplémentaire :
www.se-uns974.org
974@se-uns974.org

Responsable Agrégés

Daniel COUROUTADIN
Lgt Le Verger, Sainte-Marie

Responsables NON TITULAIRES

Sylvain GERVAIS
Lp Hôtelier - Saint-Paul

C.P.E.

M. **FRANCOMME Dominique**, Lycée Paul Langevin, Saint-Joseph
Mme **HOAREAU Evelyne**, Clg Joseph Suacco, Petite-Ile
M. **RAFOUGILET Yoland**, Clg Hippolyte Foucque, Sainte-Suzanne
Mme **HOAREAU Nelly**, Clg Amiral Bouvet, Saint-Benoit
M. **MAHOT Stéphane**, Clg Albert Lougnon, Saint-Paul
Mme **CARBILLET Carole**, Lgt Pierre Poivre, Saint-Joseph

PEGC

M. **GOUTORBE Gilles**, Technologie, Clg la Pte des Châteaux – Saint-Leu
Mme **DUPRE Danielle**, Lettres/Hist-Géo, Clg des Trois Mares – Le Tampon
M. **QAZI Ibrahim**, Maths/Sciences, Clg Plateau Goyaves – Saint-Louis
M. **MONDON Jean-Raymond**, Maths/Sciences, Clg les Deux Canons – Saint-Denis
M. **CASTELLANOS Georges**, Technologie, Clg la Pte des Châteaux – Saint-Leu

Responsable PLP

Elise DINNAT
LP Roches Maigres - St Louis

Responsable EPS

Thierry CHABRIAT
Clg Oasis, Le Port

C'est quoi une CAPA ?

Commission Administrative Paritaire Académique

Toutes les étapes importantes de la carrière s'effectuent sous le contrôle des commissions paritaires composées pour moitié des représentants des personnels et de représentants de l'administration.

Les **Commissions Administratives Paritaires Académique** traitent de l'avancement d'échelon, du changement de grade, des congés de formation, du mouvement inter et intra.... Elles siègent également en conseil de discipline en cas de faute grave d'un collègue.

La transparence et l'équité sont des règles à faire respecter, c'est notre priorité ! Pendant les CAP, les élus du SE-UNSA défendent les intérêts des personnes ainsi que l'intérêt collectif.

Les Comités Techniques Académiques

Ils sont consultés sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service et du statut des personnels. Ils sont informés des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée.

Le CTA est présidé par le Recteur. Il est composé de 20 membres, désignés pour 4 ans (10 représentants de l'administration + 10 représentants des personnels).

Ses **attributions** auprès du Recteur sont : **la gestion des moyens, le recrutement des personnels, le plan académique de formation, la vie des établissements et la gestion du service scolaire.**

Les syndicats représentants des personnels siègent au titre de leur fédération.

Dans l'académie de la Réunion, 3 titulaires siègent pour l'UNSA-EDUCATION.



FICHE PRATIQUE : LES CONGES

Types de congé	Durée et formalités	Rémunération
Congé de maladie ordinaire	La durée maximale du congé de maladie est d'un an. Pour obtenir un congé de maladie ordinaire, l'agent doit adresser à l'administration un arrêt de travail dans les 48h suivant la date d'interruption de travail.	<i>3 premiers mois : Plein traitement. Le traitement et la NBI sont réduits de moitié pendant les 9 mois suivants. Le décompte des jours de congé se fait de date à date. Certaines indemnités sont liées à un service effectif et sont donc suspendues lors d'un congé de maladie (indemnité ZEP par exemple...)</i>
Congé de longue maladie	Lorsque la maladie nécessite un traitement et des soins prolongés, le fonctionnaire peut demander un congé de longue maladie. La durée maximale d'un CLM est de 3 ans. <u>Les modalités de la demande</u> Le CLM est accordé pour des périodes comprises entre 3 et 6 mois.	<i>1^{ère} année : intégralité du traitement. 2^e et 3^{ème} année : 1/2 traitement</i> On reste titulaire de son poste
Congé de longue durée	Le congé de longue durée (CLD) est accordé en cas de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis. La durée maximum d'un CLD est de 5 ans. Le CLD est accordé pour des périodes de 3 et 6 mois. Il peut être pris de manière continue ou fractionnée.	<i>3 premières années : plein traitement, puis 2 ans à 1/2 traitement. Pendant un CLD le fonctionnaire perd son poste. Ses droits à formation, à avancement et à pension sont maintenus.</i>
Maternité	6 semaines avant la naissance 10 semaines après 26 semaines à partir du 3 ^e enfant (8 + 18) <i>*en cas de naissance prématurée (plus de 6 semaines avant la date prévue), le congé de maternité est prolongé de la durée séparant la date effective de l'accouchement du début de la date initiale du congé.</i>	<i>Plein traitement</i>
Congé parental	Durée de 6 mois à 3 ans Demande déposée 1 mois à l'avance	<i>Sans traitement</i>
Congé d'adoption pour les mères	10 semaines pour 1 et 2 enfants 18 semaines pour les suivants Si adoptions multiples, on ajoute 2 semaines	<i>Plein traitement</i>
Congé d'accueil pour les pères	11 jours maximum consécutifs Si naissance multiple : 18 jours	<i>Plein traitement</i>

Pour tous les congés de maladie, lors du passage à demi traitement, la MGEN alloue à ses adhérents fonctionnaires titulaires un complément de revenus sous forme d'allocations journalières non imposées.

**Pour plus d'informations : n'hésitez pas à nous contacter.
Les élus UNSA siègent également dans les instances MGEN**

TITULAIRES / echelon	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés	497 2 970 €	534 3 192 €	569 3 401 €	604 3 610 €	646 3 861 €	695 4 154 €	745 4 453 €	791 4 728 €	825 4 931 €
Agrégés Hors Classe	744 4 447 €	791 4 728 €	825 4 931 €	----->HeA 1-2-3		885 5 289 €	920 5 499 €	967 5 780 €	
Bi-admissibles	444 2 654 €	465 2 779 €	491 2 935 €	511 3 054 €	538 3 216 €	578 3 455 €	623 3 724 €	666 3 981 €	694 4 148 €
Instituteurs	372 2 223 €	379 2 265 €	389 2 325 €	396 2 367 €	405 2 421 €	426 2 546 €	447 2 672 €	475 2 839 €	521 3 114 €
P.E.G.C. et CE-EPS Hors Classe	514 3 072 €	543 3 245 €	616 3 682 €	662 3 957 €					
P.E.G.C. et CE-EPS Cls. Exceptionnelle	705 4 214 €	751 4 489 €	793 4 740 €						
PE, CPE, Certifiés, PLP, EPS	440 2 630 €	453 2 707 €	466 2 785 €	476 2 845 €	506 3 024 €	542 3 239 €	578 3 455 €	620 3 706 €	664 3 969 €
PE, CPE, Certifiés, PLP, EPS H-Classe	611 3 652 €	652 3 897 €	705 4 214 €	751 4 489 €	793 4 740 €				
Stagiaires à mi-temps	349	2 086 €	Stagiaire temps plein			voir 3eme echelon du corps			

Je peux ajouter : Des indemnités

Pour qui ?			Montant Annuel - €	Montant Mensuel - €
Tous les enseignants, sauf CPE Et profs-docs	ISOE	Indem. Suiv. Orientation des élèves	1 199,16	99,93
Les Profs. principaux	ISOE Part Modulable P.P.	6è - 5è - 4è -	1 230,96	102,58
		3è - 2nde - 1an BEP	1 408,92	117,41
		1ère - Terminale	895,44	74,62
		Agrégé (6è à 2nde)	1 617,48	134,79
Les profs des Ecoles	ISAE 1er Deg	Indem. Suiv. Accomp. des élèves	1200	100
Enseignants en REP	REP	Indemnité Education prioritaire	1 744	114,50
Enseignants en REP +	REP +	Indemnité Education prioritaire	2 312	192,67
Les CPE	CPE	Indemnité forfaitaire	1 104,12	92,01
Les profs-docs	DOC	Indemnité forfaitaire DOC	583,08	48,59
Les profs de Prépa	CPGE	Indemnité Fonction particulière	1 051,44	87,66
Les Indemnités pour Missions Particulières	IMP	Indemnité Missions particulières	De 250 à 3600 €uros	

Catégories ouvrant droit à la NBI	pts	net
Directeurs d'écoles ou Faisant Fonction (1 classe et plus)	8	48 €
Professeur des Ecoles, Instituteurs spécialisés (CLIS, CDES, Perf., itinérant.)	27	161 €
Professeurs des Ecoles conseillers pédagogiques adj. à l'IEN	27	161 €
Enseignant MAD UNSS et FNSU	20	120 €
Conseillers pédagogiques du 2nd degré	10	60 €
Coordonnateurs de ZEP ou REP	30	179 €
Enseignant en classe relais au moins à mi-temps	30	179 €
Coordonnateurs en classe-relais et CFA	40	239 €
Personnel enseignant, d'éducation, de documentation Etablissement sensible	30	179 €

Les traitements sont en NET arrondis à l'€ près mais sans le supplément familial de traitement et les allocations familiales. Et hors retenue MGEN. Le taux de retenue de la MGEN depuis le 2016 varie de 2,09 à 3,34% suivant la tranche d'âge et porte sur TOUS les revenus.

Je peux ajouter : Des Heures Supplémentaires

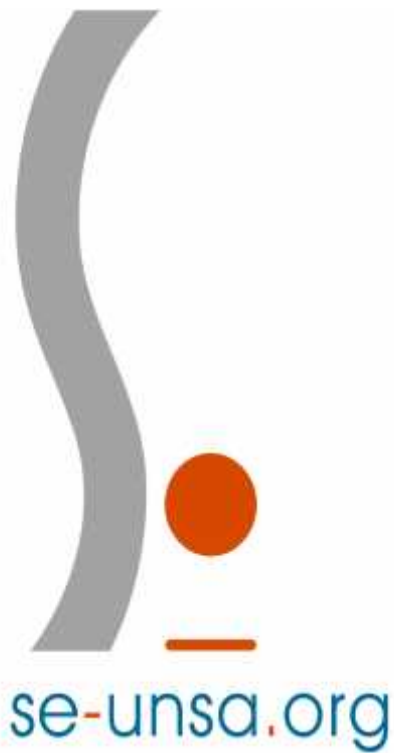
Heures Sup 2nd degré Catégorie	HSA taux annuel	HSA/mois sur 9 mois	majoration 1ère HSA	HSE
PEGC H.Classe Cls.Excpt	1 176 €	131 €	26 €	41 €
CE EPS H.Classe Cls Ex	1 059 €	118 €	24 €	37 €
Certifié/PLP	1 252 €	139 €	28 €	43 €
Certifié/PLP - H.Classe	1 377 €	153 €	31 €	48 €
Bi-Admissibles	1 309 €	145 €	29 €	45 €
Agrégé	1 784 €	198 €	40 €	62 €
Agrégé 17h	1 574 €	175 €	35 €	55 €
Agrégé H.Classe	1 962 €	218 €	44 €	68 €
Prof EPS	1 126 €	125 €	25 €	39 €
Prof EPS H.Classe	1 239 €	138 €	28 €	43 €



Je suis Titulaire Remplaçant

ISSR: indemnité de sujétion spéciale de remplacement des titulaires

<10km	10 à 19km	20 à 29km	30 à 39km	40 à 49km	50 à 59km	60 à 80km	supp +20km
15,20 €	19,78 €	24,37 €	28,62 €	33,99 €	39,41 €	45,11 €	6,33 €



Nous contacter

Saint-Denis

16, RUE JEAN CHATEL B.P. 50041
97461 SAINT DENIS CEDEX
TEL: 0262-20-08-13 - FAX: 0262-21-58-65
974@se-unsas.org

Sur rendez-vous

50, RUE MARIUS ET ARY LEBLOND
97410 SAINT-PIERRE
TEL: 0692-63-36-99 ou 0692-63-36-91 -
974@se-unsas.org